



Le réseau des Equipes techniques de
Plans Locaux pour l'Insertion et l'Emploi

Le rendez-vous des
équipes de PLIE

N° 16
Mars 2014

EUROPLIE, LE RESEAU DES EQUIPES TECHNIQUES DES PLIE

DANS CE NUMERO

NOUVELLES D'EUROPLIE

Merci à tous ceux qui ont répondu le questionnaire « Capitalisation des informations relatives à la gestion de parcours » ! Si vous ne l'avez pas encore rempli, le questionnaire est téléchargeable sur [la page d'accueil du site d'Europlie](#).

Les Rencontres Nationales 2014 seront organisées les 26 et 27 Juin à Lyon sous le thème des nouvelles politiques nationales et européenne. Ce rendez-vous sera ouvert aux équipes techniques des Plans Locaux pour l'Insertion et l'Emploi ainsi qu'à leurs élus, et plus généralement aux acteurs de l'insertion en lien avec l'activité des PLIE. Cette rencontre, qui se déroulera peu après les élections municipales, sera l'occasion d'échanger entre techniciens et élus sur les politiques de l'Insertion et l'Emploi, et ainsi soutenir les équipes dans une meilleure compréhension de l'environnement qui nous attends. #Le préprogramme de

ces Rencontres sera diffusé prochainement#

Une carte « l'architecture de gestion pressentie sur les territoires » qui fait suite à une enquête menée auprès des PLIE de France, a été diffusée à tous les PLIE. Elle présente les hypothèses d'architectures de gestion pressenties sur les territoires pour la programmation des fonds européens 2014-2020. Ces tendances sont amenées à évoluer au cours des négociations à venir. # Si vous souhaitez y apporter des modifications ou compléments d'information, rapprochez-vous du Centre de Ressources#

Enfin, [l'Espace Adhérent](#) du site internet est désormais ouvert. Si vous n'avez pas reçu vos codes d'accès ou que vous souhaitez que d'autres membres de votre équipe aient leur propre code d'accès, merci de vous rapprocher du Centre de Ressources.

**FSE 2014-2020 :
Point sur l'Evaluation**

Page 2

**Europe & Economie Sociale
et Solidaire -En bref**

Page 3

Agenda- A lire

Page 4

Programmation 2014-2020 :

Point sur l'Evaluation

La part de l'Evaluation dans la prochaine programmation des fonds européens 2014-2020 va se renforcer. Cette évaluation entrainera probablement des bonus-malus financiers. Il y a donc nécessité de faire le point sur les différents textes qui définissent l'évaluation et d'être force de proposition, d'être imaginatif dans la construction de nouveaux indicateurs ; ne pas limiter l'évaluation des PLIE aux sorties positives.

Ci-dessous, un résumé des éléments relatifs à l'évaluation de trois documents officiels qui apportent les premiers éléments de l'évaluation à venir.

Le document d'orientation de la Commission Européenne relatif au suivi et à l'évaluation de la politique européenne de cohésion du Fonds social européen. [Voir le document](#)

Ce que dit la Commission Européenne : « *Les indicateurs sont les principaux instruments permettant d'effectuer un suivi. Ils mesurent les réalisations et les résultats. Leurs limites sont connues, dans le sens où ils ne peuvent refléter que partiellement la complexité des programmes et de leurs effets.* » Le suivi des programmes peut être effectué à l'aide de trois types d'indicateurs différents: les indicateurs de résultats, de réalisation et financiers. La Commission Européenne distingue deux classes d'indicateurs, les indicateurs communs relatifs au FSE qui sont mentionnés dans le document et les indicateurs spécifiques relatifs au FSE qui peuvent être financiers, de réalisation ou de résultats ; il revient à l'État membre ou à l'autorité de gestion de décider de la nécessité d'élaborer de tels indicateurs.

Le Programme National FSE 2014-2020

Le PON FSE 2014-2020 dévoile comme Indicateurs de résultats correspondant aux objectifs spécifiques de la priorité d'investissement 9.1: nombre de participants obtenant une qualification au terme de leur participation, nombre de participants en emploi au terme de leur participation, nombre de participants en formation ou en études au terme de leur participation, nombre d'action de coordination et d'animation mises en œuvre, nombre de structures d'utilité sociale et d'innovation appuyées ou créées.

La Réforme de l'IAE

La réforme de l'IAE introduit une part modulable dans le financement de l'aide aux postes. Les 3 critères de modulation sont :

- Le profil des personnes accueillies,
- L'effort d'insertion de la structure,
- Les Résultats en termes d'insertion.

Europlie est très attentif sur ce sujet et a notamment créé un groupe de travail dédié. L'objectif de ce groupe de travail sera d'élaborer une fiche technique sur l'Evaluation 2014-2020, mode d'emploi et décryptage de l'évaluation dans la prochaine programmation, et une table ronde lors des rencontres nationales 2014. Si vous souhaitez rejoindre ce groupe de travail ou y apporter des éléments, merci de vous rapprocher du Centre de Ressources.

CHIFFRES CLES EN FRANCE ET EN EUROPE

Selon l'INSEE,

Le taux de chômage au sens du Bureau international du travail (BIT) en France a baissé de 0,1 point au quatrième trimestre 2013 pour la première fois depuis 2011, s'établissant à **9,8 %** de la population active en métropole (10,2 % avec les DOM).

Selon le Haut Conseil du financement de la protection sociale,

Jusqu'à **300.000** emplois pourraient être créés grâce au pacte de responsabilité.

Les épiceries sociales privées d'aides européennes... mais soutenues par l'Etat

Le nouveau Fonds Européen d'Aide aux plus Démunis (FEAD) impose la distribution gratuite des produits issus de l'aide européenne. Cette obligation remet en cause l'un des fondements de l'action des épiceries sociales et solidaires : la participation financière, demandée dans un souci de respect de la dignité et de l'autonomie des bénéficiaires. Marie-Arlette Carlotti, la ministre déléguée chargée des Personnes handicapées et de la Lutte contre l'exclusion, a annoncé le déblocage de 8,2 millions d'euros afin de maintenir le financement des épiceries solidaires pour l'année 2014. Cette aide devrait prendre deux formes. D'une part, une allocation aux quatre réseaux gestionnaires d'épiceries sociales. D'autre part, la mise à disposition d'une enveloppe aux services déconcentrés de l'Etat, "qui sont un soutien local précieux aux associations de lutte contre l'exclusion et la précarité alimentaire".

Nouvelles...

De France

Un décret acte la généralisation de l'aide au poste d'insertion

Ce décret pose les premiers jalons de la réforme de l'Insertion par l'Activité Economique. Jusqu'à maintenant, les aides reçues par les différentes structures de l'IAE étaient diverses. Pour les structures de l'IAE - EI, Etti, AI, ACI - il n'y aura plus qu'une seule aide : l'aide au poste d'insertion. Cette aide comprendra un montant socle, indexé sur le Smic à partir du 1er janvier 2015, et un montant modulé. Ce montant sera déterminé en fonction de trois critères : le profil des personnes accueillies, l'effort d'insertion de la structure (actions et moyens mis en œuvre) et les résultats en termes d'insertion, ou plus précisément "les résultats constatés à la sortie de la structure", comme l'indique le décret.

[Voir le décret](#)

Non-recours : une expérimentation lancée en Loire Atlantique et en Seine et Marne

Le plan pluriannuel de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale adopté le 21 janvier 2013 a fait de l'accès aux droits sociaux une action prioritaire du gouvernement pour lutter contre la pauvreté. La circulaire du 16 janvier 2014 précise l'enjeu, les objectifs et le contenu de ce qui va être expérimenté.

[Voir la circulaire](#)

À lire...

LE RSA : UN DISPOSITIF INADAPTE

Bernard Gomel & Dominique Méda

Mars 2013

La loi « généralisant le revenu de solidarité active et réformant les politiques d'insertion », votée le 1er décembre 2008, instituait un revenu de solidarité active ayant « pour objet d'assurer à ses bénéficiaires des moyens convenables d'existence, afin de lutter contre la pauvreté, d'encourager l'exercice ou le retour à une activité professionnelle et d'aider à l'insertion sociale des bénéficiaires ». Les auteurs montrent que loin d'être parvenu à atteindre ces objectifs, et sans que la responsabilité en soit entièrement imputable à la crise, le nouveau dispositif n'a au contraire réussi à améliorer ni la situation des personnes sans activité, ni celle de la majorité des travailleurs à bas revenus, désormais également concernés par le nouveau dispositif.

www.laviedesidees.fr

PARENTS BENEFICIAIRES DE MINIMA SOCIAUX : COMMENT CONCILIER VIE FAMILIALE ET INSERTION PROFESSIONNELLE ?

"Etudes et Résultats" n°874

Février 2014

Une étude de la direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (Drees) des ministères sociaux s'intéresse aux parents bénéficiaires de minima sociaux, autour de la question "Comment concilier vie familiale et insertion professionnelle".

www.drees.sante.gouv.fr

L'AGENDA D'EUROPLIE

LES RENCONTRES NATIONALES 2014

Les 26 et 27 juin

A Lyon

ASSEMBLEE GENERALE

Le jeudi 26 Juin

A Lyon

JOURNEE TECHNIQUE

« Développement local »

Automne 2014

A Cannes

Centre de Ressources

8 rue Traversière,

95000 Cergy

01 30 32 85 24

contact@europlie.asso.fr

Présidente : Claudine Camilleri

Vice-Président : William Ameri

Chargée de mission : Anne-Julie Beuscart

Cette lettre d'information est ouverte aux adhérents :

Pour présenter votre structure, proposer des événements ou partager votre opinion, vous pouvez nous communiquer toute demande par mail ou par courrier au Centre de Ressources.